

Département de l'Aisne
 Arrondissement de SOISSONS
 C.C.A.S. de BUCY LE LONG

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de membres votants : 8

DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

* * * * *

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre à 10h00, les membres du CCAS de BUCY LE LONG se sont réunis dans la salle de la Mairie. La séance a été présidée par M. Thierry ROUTIER, Président

Présents : MM. et Mmes ROUTIER – PIAZZA – POTIER - BERNA – BUTTERWORTH - LEROUX - GREBERT - QUENTIN

Excusés non représentés : M. BATTISACCHI, Mmes RAMEZ et CHAPUIS

Secrétaire de Séance : QUENTIN Nathalie

Convocation : le 16 septembre 2022

OBJET : DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE

Le centre Communal d'Action Sociale a étudié la demande d'aide financière d'une famille de Bucy transmise par l'assistante sociale de l'APEI SOISSONS pour permettre à un jeune garçon autiste de partir en séjour adapté avec l'organisme spécialisé Grillons et Cigales.

Le coût de ce séjour s'élève à 1650 € dont 1200 € de surcoût lié au handicap.

La famille a de ce fait sollicité différents organismes afin de pouvoir financer ce séjour : demandes auprès du Conseil Départemental (75 €), de l'association JPA/ANCV (375 €), la CAF (400 €), mais également l'association Volontaire Pour l'Autisme (300€).

Afin de financer le reste du séjour, la famille sollicite auprès de notre CCAS, une aide financière de 200€, à verser directement à l'organisme de séjour Grillons et Cigales.

Avec ces aides, la famille participera au financement de ce séjour pour un montant de 300€.

Après avoir étudié le dossier, les membres du CCAS, à l'unanimité, décident d'accorder une aide de 200 €, à verser directement à Association Grillons et Cigales, pour le financement de ce séjour adapté.

Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Thierry ROUTIER

COMMUNE DE
 C.C.A.S.
 BUCY-LE-LONG